

ÉLECTION DU BUREAU

Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : *aucun*

Action requise à cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à : *élire* les membres du Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et *approuver* la composition des ONG au CCP.

Incidences financières pour les décisions : *aucune*

1. Conformément au *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire au sein de ses membres, ainsi que des États élus comme membres à la date du 1^{er} janvier 2018, un Président, un Vice-président et un Rapporteur.
2. Conformément au *Modus Operandi*, le Conseil de Coordination du Programme doit élire le Vice-président actuel, à savoir le Royaume-Uni, au poste de Président pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2018. Cette réunion du Conseil de Coordination du Programme doit également élire un Vice-président et un Rapporteur pour un mandat d'un an débutant le 1^{er} janvier 2018.
3. Dans ce contexte, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée vers le paragraphe 22 du *Modus Operandi* qui stipule que : « *Les membres du Bureau seront élus compte tenu d'une répartition géographique équitable.* »
4. Conformément aux dispositions du *Modus Operandi*, les États membres suivants seront éligibles en tant que membres du Bureau dans la mesure où ils seront membres à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| 1. Algérie | 12. Ghana |
| 2. Allemagne | 13. Inde |
| 3. Australie | 14. Indonésie |
| 4. Belarus | 15. Iran (République islamique) |
| 5. Chili | 16. Japon |
| 6. Chine | 17. Madagascar |
| 7. Congo | 18. Malawi |
| 8. Équateur | 19. Mexique |
| 9. États-Unis d'Amérique | 20. Portugal |
| 10. Fédération de Russie | 21. Royaume-Uni |
| 11. Finlande | 22. Suède |

5. Conformément au *Modus Operandi* (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt communiquée par écrit est requise pour pouvoir prétendre à l'élection au poste de membre du Bureau. Le Secrétariat a reçu une déclaration d'intérêt de la Chine pour le poste de Vice-président pour 2018 et de l'Algérie pour le poste de Rapporteur.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC :

« (b) le processus d'identification des organisations non-gouvernementales cherchant à participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non-gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera formellement la nomination de ces organisations »

En conséquence, le Conseil de Coordination du Programme est prié d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour 2018, comme suit :

ASIE ET PACIFIQUE

- ADITIA TASLIM LIM - **Rumah Cemara**

AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

- DEVANAND MILTON - **Guyana Trans United (GTU)**

7. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et à approuver la composition de la délégation des ONG au CCP.

[Fin du document]